

NATUREPARIF
AVIS ATTRIBUTION
Consultation n° 2009-8
Procédure adaptée

1 - Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché

Correspondant : Monsieur le Président, NATUREPARIF, 84 rue de Grenelle, 75007 PARIS

2 - Objet du marché et procédure de passation :

« Entretien ménager des locaux de NATUREPARIF »

Marché passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

3 - Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Valeur technique	60
2- Prix des prestations	40

Valeur technique de l'offre (60 % de la note finale) est analysée à partir de la note méthodologique en 2 sous critères de la manière suivante :

Sous critère 1 : Qualité des fournitures fournis par le prestataire (60 %)

Sous critère 2 : Pertinence de la méthodologie proposée (40 %)

Prix des prestations (40 % de la note finale)

Les offres financières seront évaluées selon la méthode de notation suivante :

$$N = 40 \times (Po / P)$$

N est la note après application de la formule,

Po est le prix de l'offre la moins disante,

P est le prix de l'offre analysée.

4 - Attribution du marché

Date d'attribution : 27 juillet 2009

Nombres d'offres reçues : Trois

Nom et Adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :
COSMONET SAS, 96/98 rue Louise Michel, 93 170 Bagnolet

Informations sur le montant du marché : 20 448 euros HT

Date de l'envoi du présent avis d'attribution : 10 août 2009